

PREMIER MINISTRE  
-----  
SECRETARIAT GENERAL  
DU GOUVERNEMENT  
-----

REPUBLIQUE DU CONGO  
Unité\*Travail\*Progrès  
-----

COPIE

Décret n° 2020-101 du 3 avril 2020  
portant réquisition du personnel de santé exerçant sur le territoire national

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la Constitution ;

Vu le décret n° 2017-371 du 21 août 2017 portant nomination du Premier ministre, chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2017-373 du 22 août 2017 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2020-57 du 16 mars 2020 mettant fin aux fonctions d'un ministre et nommant un nouveau ministre ;

Vu le décret n° 2020-66 du 27 mars 2020 portant création, attributions et organisation de la coordination nationale de gestion de la pandémie de coronavirus COVID-19 ;

Vu le décret n° 2020-60 du 18 mars 2020 portant création, attributions d'une Task-Force sur l'impact économique et social du coronavirus COVID-19 ;

Vu le décret n° 2020-88 du 27 mars 2020 portant organisation des intérimis des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2020-91 du 30 mars 2020 portant création du comité technique de riposte à la pandémie à coronavirus COVID-19 ;

Vu le décret n° 2020-92 du 30 mars 2020 portant création du comité d'experts près le comité national de la riposte à la pandémie à coronavirus COVID-19 ;

Vu le décret n° 2020-93 du 30 mars 2020 portant déclaration de l'état d'urgence sanitaire en République du Congo,

DECRETE :

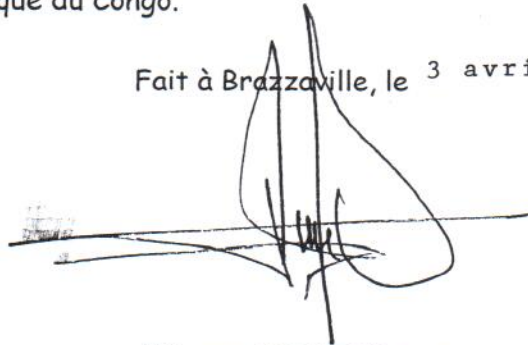
**Article premier** : les personnels de santé, exerçant aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé en République du Congo, sont réquisitionnés dans le cadre de la riposte à la pandémie à coronavirus Covid-19.

Sont également concernés tous les étudiants finalistes de la faculté des sciences de la santé et des écoles paramédicales.

**Article 2** : le présent décret, qui prend effet à compter de sa date de signature, sera publié au Journal officiel de la République du Congo.

2020-101

Fait à Brazzaville, le 3 avril 2020



Clément MOUAMBA. -

Par le Premier ministre, chef du Gouvernement,

Pour le Vice-premier ministre, chargé de la fonction publique, de la réforme de l'Etat, du travail et de la sécurité sociale,

Le ministre d'Etat, ministre de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche,



Henri DJOMBO

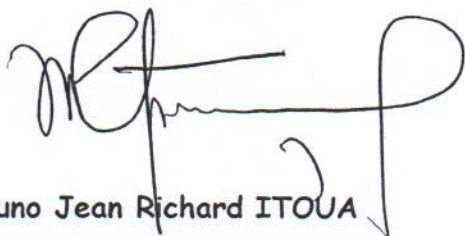
Le ministre de la justice et des droits humains et de la promotion des peuples autochtones,



Aimé Ange Wilfrid BININGA

Le ministre de la santé, de la population, de la promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement,

Le ministre de l'enseignement supérieur,



Bruno Jean Richard ITOUA



Jacqueline Lydia MIKOLO

Le ministre de l'enseignement technique et professionnel, de la formation qualifiante et de l'emploi.



Nicéphore Antoine Thomas FYLLA SAINT-EUDES